



CAP Primeur

Diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale (Certificat d'aptitude professionnelle) - Niveau 3
N° RNCP : RNCP37604, date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2028

Le/la titulaire de ce CAP peut exercer son activité en commerce de détail, rayon fruits et légumes de grande surface ou en centrale d'achat. Il/elle réceptionne et met en valeur les marchandises. Il/elle accueille et conseille les clients. Il/elle peut également confectionner des corbeilles de fruits ou réaliser des préparations spécifiques telles que la fraîche découpée.

L'ensemble des activités doit être effectué dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. Lors des manipulations, la fragilité des fruits et légumes doit également être prise en compte. Ces activités doivent contribuer à la satisfaction et à la fidélisation des clients.

Infos utiles

OBJECTIFS

Le/la titulaire du CAP Primeur sera capable de :

- Réceptionner, contrôler et stocker la marchandise
- Préparer les fruits et les légumes en vue de leur mise en vente
- Assurer l'accueil, le conseil, la vente, l'encaissement et la fidélisation du client
- Mettre en valeur l'offre



DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

La formation est dispensée sur 2 ans soit 812h

Possibilité d'effectuer la formation en 1 an soit 406h selon les acquis
Une semaine en centre de formation et 2 semaines en entreprise (voir calendrier)



PRÉREQUIS

Dès la sortie de 3^e, en apprentissage de 16 à 29 ans

Possibilité de validation de la formation par blocs de compétences
Pour tout autre public : consulter l'ICEP



INSCRIPTION, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur dossier, entretien de motivation, et test de positionnement

- Inscription possible jusqu'au 31 août de chaque année
- Rentrée tardive possible sous conditions
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (contactez l'ICEP Formation pour plus d'information)
- Candidature sur icepformation.com



MÉTIERS VISÉS

- Jeune diplômé : employé qualifié, vendeur spécialisé
- Expérimenté : chef de rayon, adjoint du gérant ou création/reprise d'un commerce de primeur



PASSERELLES, ÉQUIVALENCES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Le/la titulaire du CAP Primeur peut prétendre à une poursuite d'études vers des diplômes ou titres professionnels : exemple en BAC Pro Métiers du Commerce et de la Vente, BTS Management Commercial Opérationnel
Équivalences du CAP : Diplôme de niveau 3



INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite, rupture, satisfaction, insertion, poursuite d'étude...
[À consulter en ligne via ce lien](#) ou en flashant ce QR code :



CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements professionnels :

Compétences visées

- Approvisionnement, stockage et préparation des fruits et légumes
- Mise en valeur et vente des fruits et légumes

Enseignements généraux :

- Français
- Histoire Géographie et Enseignement Moral & Civique
- Mathématiques et Physique-Chimie
- Anglais
- Éducation Physique et Sportive



Modalités, ressources et moyens pédagogiques

- Cours en présentiel et/ou distanciel
- Mises en situations professionnelles
- Plateaux techniques
- Centre multi-ressources
- Interventions de professionnels
- Ateliers individualisés
- Équipements informatiques et numériques
- Amphithéâtre

Modalités d'évaluation



Épreuves ponctuelles

EP1 – Approvisionnement, stockage et préparation des fruits et légumes - Coef 7, forme : écrit, pratique et oral, durée : 3h30 dont PSE - Coef 1, forme : écrit, durée : 1h

EP2 – Mise en valeur et vente de fruits et légumes - Coef 6, forme : écrit, pratique et oral, durée : 2h20 dont Chef-d'œuvre - forme : oral, durée : 10min

Épreuves générales

EG1 – Français, Histoire-Géographie et Enseignement Moral & Civique - coef 3, forme : écrit et oral, durée : 2h25

EG2 – Mathématiques et Physique-Chimie - Coef 2, forme : écrit, durée : 1h30

EG3 – Éducation physique et sportive - Coef 1

EG4 - Langue vivante - Coef 1, forme: écrit et oral, durée : 1h06

Épreuve facultative - LVF, forme : oral, durée : 12min

Possibilité de validation par blocs de compétences

Financements et tarifs

Statuts : Contrat d'apprentissage ; Contrat de professionnalisation ; autres statuts (nous consulter)

Le coût de la formation peut être pris en charge selon les modalités fixées par les OPCO, cette formation est gratuite pour les bénéficiaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour plus de précisions, contactez-nous.